

## **PROTOCOLE REMEDIATION**

### **Année scolaire 2021/2022**

Votre enfant a été repéré en grandes difficultés scolaires par l'équipe enseignante.

Le collège vous propose de l'intégrer dans le dispositif de remédiation afin de lui permettre d'acquérir des compétences de cycle 2 ou 3 lui permettant de suivre dans son niveau de classe et poursuivre sa scolarité dans de meilleures conditions.

Votre enfant sera accueilli .... heures par semaine durant ..... semaines au collège dans un groupe de 4 élèves maximum pour travailler des compétences en français et/ou mathématiques en fonction de ses difficultés et définies dans le contrat de remédiation durant ses heures de cours.

L'objectif est que l'élève revienne dans sa classe d'origine remotivé, avec une meilleure image de lui-même et apte à poursuivre sa scolarité.

Avant l'entrée dans le dispositif de remédiation, l'élève et sa famille sont reçus par Mme BOUCARD (Principale) et un membre de l'équipe éducative, afin d'expliquer les raisons, les objectifs et le déroulement des séances de remédiation et de signer le contrat de remédiation.

L'élève suit son emploi du temps habituel excepté lors des séances de remédiation durant lesquelles il est pris en charge par un enseignant ou un assistant pédagogique.

Un bilan est établi en fin de session afin d'évaluer les compétences acquises.

Signature des parents :

Signature de Mme BOUCARD  
Principale